



# RÈGLEMENT BOURSE AUX JOUETS

## OBJETS

Jusqu'à 2kg par objet, en bon état et en fonctionnement.

## DÉPÔT

Jusqu'au 29 novembre 2017 dans les locaux du Beffroi à l'accueil.

## VENTE DES OBJETS AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Le samedi 9 décembre de 10h à 17h.

## LE DONNEUR

Jocassien.

## LE RECEVEUR

Les acheteurs. La recette sera transmise à l'AFM dans le cadre du téléthon.

## L'ORGANISATEUR

Se réserve le droit de refuser un objet. Les objets seront acceptés dans la limite de l'espace disponible dans la salle mise à disposition.

## LES OBJETS RESTANTS

Seront distribués à la STIVO dans le cadre de leur collecte de jouets.

## TARIF UNIQUE

A découvrir au moment de la bourse aux jouets.

+ d'infos : [www.jouylemoutier.fr](http://www.jouylemoutier.fr)

FAITES UN  
DON AU

LA LIGNE DU DON  
**3637**  
SERVICE GRATUIT + PRIX APPEL

OU  
SUR

LE DON EN LIGNE

**TELETHON.FR**

